



Ville de **Schefferville**

ORDONNANCE 2022-04-25

**OBJET : CONTRAT ACCORDÉ DE GRÉ À GRÉ À GAÉTAN
BOLDUC ET ASSOCIÉS POUR L'ENTRETIEN DES
INSTALLATIONS DE PRODUCTION DE L'EAU POTABLE**

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q.,1990, c43, a.8), la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut nommer une personne pour administrer les affaires de la Ville de Schefferville;

ATTENDU QUE la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a nommé M. Jean Dionne à titre d'administrateur de la Ville de Schefferville, à compter du 14 décembre 2020;

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* (L.R.Q.,1990, c43), l'administrateur exerce les pouvoirs du conseil par ordonnance;

ATTENDU QUE la validation et la calibration des débitmètres est obligatoire à chaque année;

ATTENDU QUE l'installation d'un module de communication à distance pour l'ordinateur de la station de pompage # 1 est requis afin d'éviter le déplacement en urgence d'un technicien;

ATTENDU QUE la mise en fonction des deux pompes récemment réparées est nécessaire;

ATTENDU QUE la firme Gaétan Bolduc et Associés a fourni, le 13 avril 2022, une proposition au montant de 12 998,98 \$ plus les taxes; les frais de déplacement et de séjour étant aux frais de la Ville de Schefferville;

ATTENDU la recommandation du directeur général, monsieur François Désy, formulée dans un sommaire décisionnel annexé à la présente ordonnance;

ATTENDU QUE le coût total du contrat est estimé à 18 500 \$;

ATTENDU QU'une partie des coûts totaux sera facturée selon le pourcentage prédéterminé de partage des dépenses de production d'eau potable avec le Conseil de la Nation Innu de Matimekush-Lac-John;

ATTENDU QUE le représentant du Conseil de la Nation Innu de Matimekush-Lac John a été consulté et a exprimé son accord;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que l'administrateur agissant en vertu l'article 8 de la *Loi concernant la Ville de Schefferville* :

Autorise qu'un mandat soit donné à Gaétan Bolduc et Associés conformément à la proposition fournie par cette firme le 13 avril 2022.

Affecte les coûts totaux du projet au poste de dépense 04 41200 526.

Adoptée à Québec le 22 avril 2022

Jean Dionne, Administrateur